

Bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières décidées en 2004 par la CAGB

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

La loi 95-127 du 8 février 1995 (relative aux marchés publics et délégations de service public) prévoit pour les EPCI :

- la tenue d'un débat annuel de l'assemblée délibérante sur le bilan de la politique foncière ;
- l'obligation de faire précéder toute cession immobilière d'une délibération motivée, prise au vu d'un avis du service des Domaines ;
- l'annexion au compte administratif du bilan et d'un tableau des cessions effectuées au cours de l'année écoulée.

En conformité avec cette loi, la CAGB présente le bilan des acquisitions et cessions foncières et immobilières réalisées et décidées au cours de l'année 2004. La présente délibération sera annexée au compte administratif de l'année 2004.

Les grands principes d'une politique foncière de l'agglomération de Besançon.

En 2003, les acquisitions foncières de la CAGB ont été réalisées d'une part dans le cadre des opérations d'aménagement engagées (Entrée est, assiette foncière de la maison des microtechniques), d'autre part dans le cadre d'une politique de maîtrise foncière échelonnée sur des projets d'aménagement futurs, notamment en ZAE (Andiers, Portes de Vesoul).

Durant l'année 2004, la CAGB perpétue une politique foncière basée sur le court et le moyen terme au vu de ses projets.

Le court terme se traduit par l'acquisition des propriétés de l'emprise foncière de l'aire de grand passage des gens du voyage, située sur la commune de Thise, conformément au schéma départemental des gens du voyage.

Le moyen terme se traduit par la poursuite des acquisitions en vue de la maîtrise foncière préalable à la création des ZAE des Andiers à l'est, des Portes de Vesoul à l'ouest, ainsi que de la mise à disposition d'une offre locative attractive à l'ouest (Zone franche), au profit des entreprises de l'agglomération, tel qu'il est inscrit au Contrat d'Agglomération signé le 12 février 2004.

Enfin, les transferts de compétences en cours conduisent à des besoins propres en locaux, plus important pour la CAGB, et à l'acquisition de surfaces immobilières nouvelles sur les lieux de son siège, dans le centre d'affaires « la City ».

La CAGB ne prévoit pas, dans le cadre de sa politique foncière, de réserves à long terme.

Le Conseil de Communauté prend connaissance du bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières décidées en 2004 par la CAGB

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Président

- Acquisitions liées aux besoins propres de la CAGB

Compétence	Opération	Délibération	Ex-propriétaire	Référence cadastrale	Emprise foncière / m2	Nature du bien	Prix (€)	Frais estimés (€)	Remarques
Administration générale	Besoins propres	22 10 2004	SAIEMB	Besançon IK 383	487 m2 et 13 parkings	bâti tertiaire	659 100.00	8 000.00	Locaux RDC Centre d'affaire La City.

- Acquisitions liées aux compétences de la CAGB

Compétence	Opération	Délibération	Ex-propriétaire	Référence cadastrale	Emprise foncière	Nature du bien	Prix (€)	Frais estimés (€)	Remarques
Economie	Projet ZAE Andiers	09 04 2004	Mlle Simone DUBOIS	Chalezeule AC 18	25a 95 ca	Foncier agricole	10 610.76	764.00	Réserve foncière dans l'attente de la création de la ZAE
	Reprise site SM2E	08 10 2004	Me GUIGON	Besançon ES 35	1ha 65a 12ca	Foncier bâti	1 400 000	20 000.00	Liquidation judiciaire et Ordonnance du Tribunal du Commerce de Besançon
	Projet ZAE Portes de Vesoul	30 11 2004	OPHLM de Besançon	Besançon OP 215	1ha 18a 91ca	Foncier non bâti	45 300.00	1 700.00	Liquidation judiciaire et Ordonnance du Tribunal du Commerce de Besançon
Politique de la Ville – Gens du voyage	Aire de grand passage - THISE	21 12 2004	Mme MAILLOT	Thise D 643	13a 78ca	Foncier agricole	3 445.00	1020.00	Opération inscrite au schéma départemental des gens du voyage. La cession des parcelles Etat VNF feront l'objet d'une décision en 2005.
			M. Mme HAEFFLIGER - SCHLATTER	Thise D 180	6a 00ca		360.00	840.00	
			M. HUBERT	Thise D 178	11a 83ca		7 226.00	1 120.00	
			M. CERRI	Thise D 465	30a 77ca		470.00	400.00	
			M. DECREUSE	Thise D 641	77a 83ca		1 026.00	850.00	
			M. CERRI	Thise D 464	07a 79ca				
			M. DECREUSE	Thise D 501	17a 10ca				

- Cessions réalisées par la CAGB : Néant